



# Note d'unité

**MRF/ MF77-VMI | N° 2018-017**

Décision du 08 mars 2018

**Décision n° MRF/ MF77-VMI 2018-017 du 08 mars 2018**

**Portant délégation de signature du Responsable de Site de Saint Ouen du département Matériel Roulant Ferroviaire (MRF),  
au Directeur de l'unité Ateliers de Maintenance des Equipements (AME) du département Matériel Roulant Ferroviaire (MRF),**

## **Le Responsable de site de Saint-Ouen du département MRF,**

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs (Note Générale n°2017-126) consentie le 10 octobre 2017 à la Directrice du département MRF par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs (Note de Département n° 2017-099) consentie le 10 novembre 2017, au Responsable de site de Saint-Ouen par la Directrice du département MRF ;

Décide :

### **Article 1<sup>er</sup>**

Décide de donner délégation à M. Laurent BARRAILLER, Directeur de l'unité AME, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité de l'unité AME située sur le site de St Ouen :

1.1. La délivrance des habilitations électriques.



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent BARRAILLER, Directeur de l'unité AME, de donner délégation à :

- M. Sylvain LIONS délégué du Directeur de l'AME
- En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à M. Sébastien ROGER Responsable Technique de l'unité AME

A l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

## **Article 3**

De donner délégation à M. Grégory POITEVINEAU, Responsable de l'équipe Logistique Ordonnancement, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants pris dans le cadre de l'activité de ladite équipe :

L'établissement des permis feux

## **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Grégory POITEVINEAU, de donner délégation à M. José GERMAIN, Technicien à l'équipe Logistique Ordonnancement, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants pris dans le cadre de l'activité de ladite équipe :

L'établissement des permis feux

## **Article 5**

La présente délégation annule et remplace la note d'unité MF77-VMI n° 2017-000011 en date du 30 janvier 2017.

## **Article 6**

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait le 08 mars 2018

Le Responsable de Site de Saint-Ouen

Serge BONAFE